



Fonds au Profit des Victimes
The Trust Fund for Victims



Fonds au profit des victimes
Rapport de gestion
Juillet – septembre 2020

Document public



À retenir

Malgré les contraintes opérationnelles liées à la pandémie de COVID-19, le Fonds au profit des victimes a élargi et renforcé sa présence opérationnelle. En effet, d'ici à la fin 2020, le nombre de projets sera porté de 6 à 9 et le nombre de programmes de pays actifs de 1 à 5.

À la fin de l'année 2020, le Fonds aura pratiquement terminé de mettre en œuvre les réparations ordonnées dans l'affaire *Katanga* et commencera la mise en œuvre complexe et pluriannuelle des réparations ordonnées dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*.

En 2020, le Conseil de direction du Fonds a rendu plus de 1 000 décisions relatives au droit des victimes d'obtenir des réparations individuelles.

S'agissant des programmes d'assistance, le Fonds met en œuvre toutes les interventions programmées et est sur le point de fixer de nouvelles activités (potentielles).

En termes de financement, le Fonds est en mesure de déployer toutes les activités programmées à court et à moyen terme, mais il aura considérablement plus de mal à dégager les ressources nécessaires à plus long terme.

Le Greffe a aidé le Fonds à lever les obstacles qui entravaient la poursuite de ses activités. Il a ainsi été constaté que, pour mettre en œuvre ses activités, le Fonds devait disposer de stratégies distinctes visant à simplifier la conclusion de partenariats avec des organisations.

Comme suite au rapport d'évaluation du Mécanisme de contrôle indépendant, le Conseil de direction et le Secrétariat du Fonds ont considérablement progressé dans la mise en œuvre des recommandations ; le Plan stratégique du Fonds et son instrument de suivi des activités fixent des délais pour obtenir de nettes améliorations en matière de gestion, notamment en élaborant la politique relative à la gestion des fonds et aux investissements.

Depuis juin 2020, la direction du Fonds dispose d'effectifs complets, à savoir une conseillère juridique (et directrice exécutive adjointe) et trois responsables de programmes. La direction organise chaque semaine des réunions de coordination et les membres du personnel se réunissent régulièrement.

La communication entre le Secrétariat et le Conseil de direction s'est considérablement améliorée en dépit du travail à distance et de la tenue des réunions en ligne. Le Fonds commencera en octobre 2020 à publier ses rapports de gestion sur une base trimestrielle.

Table des matières

A.	<u>Introduction</u>	4
B.	<u>Conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la situation en matière de sécurité pour les activités</u>	5
C.	<u>Mise en œuvre des activités relevant des mandats de réparation et d'assistance</u>	6
I.	<u>Activités relevant du mandat de réparation</u>	6
1.	<u>Identification des victimes et vérification de leur droit à réparation dans les affaires <i>Lubanga</i> et <i>Al Mahdi</i></u>	6
2.	<u>Mise en œuvre des réparations collectives dans l'affaire <i>Lubanga</i></u>	7
3.	<u>Mise en œuvre des réparations collectives dans l'affaire <i>Katanga</i></u>	7
4.	<u>Mise en œuvre des réparations collectives dans l'affaire <i>Al Mahdi</i></u>	7
5.	<u>Procédure en réparation dans l'affaire <i>Ntaganda</i> : phase préalable à l'ordonnance de réparation</u>	8
II.	<u>Activités relevant du mandat d'assistance</u>	8
1.	<u>Mise en œuvre du programme d'assistance dans le nord de l'Ouganda</u>	8
2.	<u>Mise en œuvre du programme d'assistance en RDC</u>	9
3.	<u>Mise en œuvre du programme d'assistance en Côte d'Ivoire</u>	9
4.	<u>Renforcement de la coopération avec le Gouvernement ivoirien</u>	9
5.	<u>Mise en œuvre du programme d'assistance en RCA</u>	10
III.	<u>Sélection des partenaires d'exécution pour la mise en œuvre des activités de réparation et d'assistance</u>	10
IV.	<u>Éventuels programmes d'assistance au Kenya, en Géorgie et au Mali</u>	12
D.	<u>Questions d'organisation</u>	13
I.	<u>Recrutement et prise de fonctions du personnel</u>	13
II.	<u>Mise en œuvre des décisions prises par le Conseil de direction en l'honneur de M. Michelini</u>	14
III.	<u>Collecte de fonds et visibilité</u>	14
IV.	<u>Suivi et évaluation</u>	15
V.	<u>Finances et contrôle interne</u>	15
VI.	<u>Gestion des subventions : réunions internes</u>	16
VII.	<u>Nouvelle évaluation du Mécanisme de contrôle indépendant sur l'implication de l'ensemble de la Cour auprès des victimes</u>	16
E.	<u>Projet de budget-programme pour 2021 et aperçu financier</u>	17
I.	<u>Comité du budget et des finances</u>	17
1.	<u>Observations générales</u>	17
2.	<u>Projet de budget pour 2021</u>	17

3.	<u>Questions de politique</u>	17
II.	<u>Aperçu financier des ressources extrabudgétaires et exécution du budget pour 2020</u>	18
1.	<u>Aperçu financier des ressources extrabudgétaires</u>	18
2.	<u>Exécution du budget du Secrétariat du Fonds en 2020</u>	19
F.	<u>Conclusion de la direction</u>	20
	<u>Annexe 1 : DOCUMENTS déposés et DÉCISIONS rendues entre juillet et le 12 octobre 2020 qui présentent un intérêt pour le Fonds (avec lien vers les outils juridiques)</u>	21

A. Introduction

Bien que la pandémie de COVID-19 ait un effet tangible sur les activités qu'il mène sur le terrain, le Fonds au profit des victimes (« le Fonds ») a poursuivi ses travaux depuis juin 2020 (Rapport de gestion du Fonds 1/2020), franchi des **étapes importantes** (qui ne relèvent pas de la sphère judiciaire et légale) et mené à bien plusieurs initiatives :

- Juillet
 - 16 juillet : Lancement (à distance) du programme d'assistance en République démocratique du Congo (RDC) qui sera mis en œuvre par neuf partenaires d'exécution (un contrat doit encore être conclu avec un partenaire) ;
 - Publication et présentation du rapport du Conseil de direction du Fonds à l'Assemblée des États parties ;
- Août :
 - Adoption du nouveau plan stratégique du Fonds par le Conseil de direction ;
 - 24 et 25 août : Organisation d'un atelier (en présentiel) avec des partenaires d'exécution et des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire afin d'assurer une large adhésion au programme d'assistance du Fonds et une harmonisation des pratiques avec les initiatives nationales en matière de justice réparatrice ;
- Septembre :
 - 1^{er} septembre : Lancement du projet d'assistance pilote en République centrafricaine (RCA), qui a été rendu public par un communiqué de presse du 8 octobre 2020 et lancé à distance avec le partenaire d'exécution le 12 octobre 2020 ;
 - Finalisation du Rapport annuel 2019 (publication prévue en octobre).

D'ici la fin de l'année, le Fonds devrait pouvoir compter sur 29 partenaires d'exécution [5 dans le nord de l'Ouganda, 11 en RDC, 6 en RCA, 3 en Côte d'Ivoire et 4 au Mali], alors qu'il n'en comptait que six en début d'année.

En juillet 2020, le Conseil de direction (« le Conseil ») a accueilli un nouveau membre, M^{me} Minerva Tavárez Mirabal (République dominicaine, groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes). M^{me} Tavárez Mirabal a été élue le 9 juillet 2020 au Conseil par le Bureau de l'Assemblée, en remplacement de M. Michelini.

En consultation avec le Greffier, le Conseil a décidé d'organiser des réunions à distance les 25 juin et 17 juillet 2020. Les décisions prises par le Conseil au cours du premier semestre de 2020 ont été publiées sur le site Web du Fonds en septembre 2020.

Le Secrétariat du Fonds (« le Secrétariat ») travaille en étroite collaboration avec les Chambres, les représentants légaux et diverses sections du Greffe, y compris avec les bureaux de pays, aux fins de la mise en œuvre des réparations octroyées dans trois affaires et il est sur le point de lancer des programmes d'assistance en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine. Le personnel du Fonds s'investit vivement dans la coordination et la réorganisation des démarches administratives, juridiques et financières que cela implique.

Pour les besoins des réunions du Conseil prévues en octobre 2020, le présent rapport de gestion complète le rapport publié en juin 2020 et vise à communiquer au Conseil des informations actualisées sur les principales activités, l'évolution et les perspectives du Fonds. À la réunion du 9 octobre, le Conseil a accepté de publier le présent rapport de gestion, après suppression d'informations confidentielles. Les prochains rapports de la direction du Fonds seront également publiés.

À l'issue de la publication, le 30 septembre 2020, du rapport faisant suite à l'examen mené par le Groupe d'experts indépendants (« le Rapport du Groupe d'experts indépendants »), le Conseil s'est réuni le 6 octobre et a modifié son ordre du jour pour examiner les conclusions et recommandations figurant dans ledit Rapport. Le Secrétariat avait préparé à l'attention du Conseil une évaluation préliminaire de ce rapport, en date du 2 octobre 2020. Il y reconnaissait les difficultés rencontrées dans le passé, accueillait favorablement bon nombre de recommandations et exprimait des préoccupations concernant certaines d'entre elles, et analysait plus en profondeur un nombre limité de recommandations. Le Conseil s'est de nouveau réuni le 9 octobre 2020 pour examiner plus avant le Rapport du Groupe d'experts indépendants et préparer une réponse.

À la demande du Conseil, le présent rapport de gestion a été mis à jour dans la perspective des prochaines réunions ordinaires du Conseil, prévues pour la dernière semaine d'octobre ou la première semaine de novembre 2020.

B. Conséquences, pour les activités, de la pandémie de COVID-19 et de la situation en matière de sécurité

À partir de mars 2020, le travail à distance est devenu la norme pour le personnel en poste à La Haye ainsi que dans les bureaux de pays. Les restrictions gouvernementales imposées aux voyages et les mesures préventives adoptées dans les pays de situation perturbent non seulement les activités du personnel du Fonds, mais également celles de nos partenaires d'exécution et interlocuteurs. Il a donc fallu revoir les programmes déjà en cours en Ouganda et ceux qui étaient sur le point d'être lancés en RDC, afin de les adapter aux réalités de la COVID-19. Alors que de nombreux membres du personnel s'étaient retrouvés bloqués en dehors de leur lieu d'affectation par l'imposition soudaine et généralisée de restrictions aux voyages et la suppression des vols internationaux, depuis septembre 2020, tous les responsables de programme et les fonctionnaires basés sur le terrain ont regagné leur lieu d'affectation respectif et sont prêts à travailler avec les partenaires locaux chaque fois que nécessaire.

Les fonctionnaires du Fonds participent aux divers sous-comités de l'équipe mise en place par la Cour pour gérer la crise COVID-19 (« l'équipe de gestion de crise »), lesquels sous-comités réfléchissent aux moyens de poursuivre le travail et les déplacements professionnels dans ces nouvelles conditions. Jusqu'en septembre, il était exclu de voyager à partir de La Haye pour se rendre dans les bureaux de pays, notamment parce qu'une mise en quarantaine de deux semaines était imposée à l'arrivée dans la plupart des pays. En outre, pour l'Ouganda, aucune mission à l'intérieur du pays n'avait été autorisée jusqu'en septembre 2020. Dans l'Ituri (RDC), il est extrêmement compliqué d'organiser de telles missions internes puisque la situation en matière de sécurité ne cesse de se détériorer.

Cette situation devrait perdurer au cours des prochains mois. Même en cas d'assouplissement des restrictions aux voyages et des modalités d'accès aux bureaux, le processus sera très graduel et pourra être perturbé par des reprises de la pandémie de COVID-19.

Comme le Conseil en a été informé en avril, le Secrétariat ne cesse d'anticiper sur les événements pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation de l'effet de la pandémie sur les méthodes de travail et les activités à mener dans le cadre des programmes. La capacité du Fonds à s'adapter à cette situation est principalement due i) aux modalités de travail à distance préexistantes au sein du Secrétariat, qui permettent l'intégration harmonieuse des fonctions de son personnel, qu'il travaille au siège ou dans les pays de situation ; et ii) aux relations étroites bâties au fil des ans avec les communautés, les partenaires d'exécution et la société civile. Le plan d'action qui fait suite au rapport d'évaluation du Mécanisme de contrôle indépendant et le Plan stratégique du Fonds tiennent compte de l'incidence de la pandémie de COVID-19.

La sécurité reste un problème, en particulier en RDC et au Mali. En Côte d'Ivoire, les élections à venir limiteront très probablement la possibilité pour le personnel du Fonds de se rendre sur le terrain.

C. Mise en œuvre des activités relevant des mandats de réparation et d'assistance

I. Activités relevant du mandat de réparation

Les rapports publics sur les activités relevant du mandat de réparation sont très limités compte tenu de la confidentialité des processus de mise en œuvre.

1. Identification des victimes et vérification de leur droit à réparation dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*

Dans le cadre de son mandat de réparation, le Fonds a continué de se concentrer sur l'identification des victimes et la vérification de leur droit à réparation collective (affaire *Lubanga*) et à réparation individuelle (affaire *Al Mahdi*).

Identification des victimes et collecte des demandes (Al Mahdi) :

Depuis décembre 2019, le représentant légal des victimes et le Fonds ont conjointement recueilli près de 600 demandes de réparation auprès des bénéficiaires potentiels dans l'affaire *Al Mahdi*. La majeure partie des demandes avaient été recueillies avant le mois de février, mais en raison des retards liés à la pandémie de COVID-19, ces demandes n'ont été transmises par le représentant légal des victimes qu'en juin 2020 pour la suite de leur traitement à La Haye.

La ville de Tombouctou a été particulièrement touchée par la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le Fonds et le représentant légal des victimes étaient convenus de suspendre la collecte des demandes. À la fin juin, la mobilisation des intermédiaires a permis la reprise de la collecte, pour recueillir notamment les demandes de réparation des victimes associées au dernier des mausolées.

Droit à réparation (affaire Al Mahdi) :

La confidentialité est actuellement de mise pour ce qui du processus de prise de décisions relatives au droit à réparation des victimes dans l'affaire *Al Mahdi*. Les enseignements tirés de l'expérience ont

permis de modifier la procédure de façon à accélérer le processus de tri des demandes tout en veillant au respect des droits procéduraux de toutes les parties et à l'utilisation à bon escient des ressources de la Cour et du Fonds.

Mise en œuvre des réparations individuelles (affaire Al Mahdi) :

Le Secrétariat est sur le point de conclure un contrat avec le partenaire d'exécution retenu à l'issue du processus de passation de marchés.

Identification des victimes et vérification de leur droit à réparation (affaire Lubanga)

Le processus d'identification des victimes dans l'affaire *Lubanga* est actuellement confidentiel.

Décisions administratives du Conseil de direction du Fonds concernant le droit à réparation des victimes

Le Secrétariat remercie Mama Koité Doumbia et Gocha Lordkipanidze de leur participation, au nom du Conseil, à l'examen et à l'approbation des décisions administratives du Fonds concernant le droit à réparation des victimes dans ces affaires, participation qui a marqué une étape importante dans l'évolution du mandat de réparation du Fonds.

2. Mise en œuvre des réparations collectives dans l'affaire *Lubanga*

À l'issue de séances de travail avec le soumissionnaire retenu pour la mise en œuvre des réparations basées sur des services collectifs, le Fonds établira le contrat sous sa forme définitive.

Le Fonds poursuivra également la procédure de passation de marchés en cours pour les réparations collectives symboliques.

3. Mise en œuvre des réparations collectives dans l'affaire *Katanga*

La mise en œuvre des réparations collectives dans l'affaire *Katanga* (activités génératrices de revenus qui restent à mettre en place, aide au logement et réhabilitation psychologique) a progressé au cours des trois derniers mois. Les activités en question sont actuellement confidentielles.

Les risques accrus en matière de sécurité dans la région de l'Ituri ont une incidence directe sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures et nécessitent des dispositions souples et une coordination avec les agents de sécurité du Bureau de pays.

4. Mise en œuvre des réparations collectives dans l'affaire *Al Mahdi*

Début juillet, le Fonds a terminé les trois dernières procédures de passation de marchés aux fins de la mise en œuvre des réparations collectives dans l'affaire *Al Mahdi*. Bien que la situation au Mali soit actuellement instable, le Fonds travaille étroitement avec les partenaires d'exécution retenus pour qu'ils lancent leurs activités.

De plus, le responsable de programme, appuyé par l'équipe juridique, travaille étroitement avec les communautés touchées pour mettre ensemble au point une procédure permettant d'identifier les personnes concernées et de faire en sorte qu'elles puissent avoir accès aux réparations collectives et en bénéficier.

5. Procédure en réparation dans l'affaire *Ntaganda* : phase préalable à l'ordonnance de réparation

Aucune ordonnance de réparation n'a encore été rendue dans l'affaire *Ntaganda*, qui fait l'objet de la procédure en réparation la plus récente de la Cour. Le Fonds a répondu aux demandes d'observations de la Chambre de première instance. Le 28 février 2020, il a déposé son principal document contenant des observations sur les réparations. Même à ce stade précoce, les procédures sont affectées par la pandémie et la situation instable en matière de sécurité dans les trois provinces congolaises visées. Toutefois, l'identification de victimes potentielles par la Section de la participation des victimes et des réparations (après consultations avec le Fonds et les représentants légaux des victimes), l'étude du marché des services par le Fonds et les activités des experts nommés par la Cour dans cette affaire se sont poursuivies, quoique à distance. Le Secrétariat a communiqué des informations aux experts et a rencontré certains d'entre eux.

Il convient de relever que le Rapport du Groupe d'experts indépendants s'appuie sur la jurisprudence de la Chambre saisie de l'affaire *Ntaganda* pour souligner l'importance du rôle que joue la Section de la participation des victimes et des réparations dans l'identification, avant qu'une ordonnance de réparation ne soit rendue, de nouvelles victimes pouvant être concernées. Dans le document qu'il a déposé le 28 février 2020 après avoir consulté la Section de la participation des victimes et des réparations, le Fonds a exprimé certaines réserves, indiquant qu'il importait d'éviter de susciter chez les victimes l'espoir de recevoir des réparations alors que l'ampleur de celles-ci n'était pas encore connue.

Le Secrétariat a été invité par la Chambre à présenter, en décembre au plus tard, un autre rapport sur les modalités opérationnelles, notamment sur les résultats de l'étude de marché. Davantage de précisions sur ce processus et sur le document qui sera présenté en décembre 2020 seront communiquées au Conseil en temps voulu.

II. Activités relevant du mandat d'assistance

1. Mise en œuvre du programme d'assistance dans le nord de l'Ouganda

L'incidence de la pandémie de COVID-19 ne se limite pas au Fonds et à son personnel. Nos partenaires d'exécution dans le nord de l'Ouganda ont dû adapter leurs interventions pour se conformer aux restrictions liées à la COVID-19, notamment en menant par téléphone les activités de conseil aux victimes et la suite des consultations. Par la force des choses, les activités telles que les interventions chirurgicales ont dû être reportées en attendant l'assouplissement des mesures de prévention mises en place par les autorités.

En juillet, les autorités ont annoncé l'assouplissement de certaines des restrictions imposées aux voyages à l'intérieur du pays, ce qui a permis à nos partenaires de récupérer un meilleur accès aux victimes et aux communautés tout en respectant les protocoles de protection (masques, visières, distanciation sociale et mesures d'hygiène). En reconnaissance du fait que certaines mesures de prévention seront encore en vigueur pendant le courant de l'année 2021, le Fonds a invité ses partenaires à ajuster leurs propositions à l'horizon mars 2021 de façon à modifier ceux de leurs activités et objectifs qui devaient l'être, ainsi que les lignes budgétaires correspondantes. Le Fonds a analysé et examiné les modifications spécifiques qu'il était proposé d'apporter aux projets et au budget dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et les a approuvées au début du mois de septembre 2020.

Le 31 juillet, le Fonds a mis terme, par accord mutuel, au partenariat qui le liait à l'organisation ADDA.

2. Mise en œuvre du programme d'assistance en RDC

L'atelier organisé aux fins du lancement du programme d'assistance s'est tenu à distance le 16 juillet 2020, avec la participation de neuf partenaires d'exécution. Plusieurs réunions bilatérales virtuelles ont été organisées avec chaque partenaire sur une période de deux semaines pour garantir la qualité de la mise en œuvre du programme malgré les restrictions imposées en matière de santé publique et de sécurité. Les partenaires présenteront leur premier rapport trimestriel d'ici la deuxième semaine d'octobre. Ils sont suivis de près par le responsable de programme et ses collaborateurs en poste à Bunia, dans la province de l'Ituri.

3. Mise en œuvre du programme d'assistance en Côte d'Ivoire

Comme suite à la finalisation de la procédure de passation de marchés sous-tendant la sélection de partenaires d'exécution, le Fonds a, conformément à la règle 50 du Règlement du Fonds, notifié à la Chambre préliminaire II son intention de mener un programme d'assistance en Côte d'Ivoire. Le 8 septembre 2020, la Chambre de première instance a fait savoir au Conseil de direction du Fonds qu'en elles-mêmes, les activités proposées et décrites dans la version corrigée de l'Annexe I à la notification ne semblaient préjuger d'aucune question sur laquelle devrait se prononcer la Cour. Le Fonds a travaillé avec le Bureau juridique du Greffe pour finaliser les contrats qui ont été envoyés le 9 octobre 2020 aux partenaires pour qu'ils les signent. Le Fonds envisage de lancer prochainement le programme d'assistance.

Compte tenu de la fragmentation de la société ivoirienne et des tensions politiques croissantes, le Fonds a mis un accent particulier sur la collaboration avec la société civile, et tout spécialement les associations de victimes et les organisations de défense des droits de l'homme. En août, le Secrétaire a organisé un atelier de deux jours avec les deux futurs partenaires d'exécution, des associations de victimes et des organisations de défense des droits de l'homme afin d'assurer l'adhésion des parties prenantes aux programmes à venir du Fonds, d'aligner ces programmes sur les initiatives nationales en faveur de la justice réparatrice, de permettre une approche équilibrée sur les plans géographique, temporel et éthique et de faciliter leur acceptation par les communautés et les victimes. Tous les participants sont convenus de rester en contact régulier.

4. Renforcement de la coopération avec les autorités ivoiriennes

Au début de cette année, afin de renforcer les processus nationaux de réparations dans le cadre de son mandat d'assistance, le Fonds a mené, avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et en coopération avec les autorités, un examen conjoint des capacités et des résultats du programme national de réparation. Le projet de rapport confidentiel sur la manière de renforcer ledit programme a été finalisé en juillet et communiqué au Ministère de la solidarité. Une demande d'audience a été adressée au Ministère pour que soient expliquées plus avant les huit recommandations formulées dans le rapport.

5. Mise en œuvre du programme d'assistance en RCA

Après son retour en RCA fin juillet 2020, le fonctionnaire adjoint du Fonds chargé du programme sur le terrain a préparé le lancement du projet pilote. Le contrat conclu avec le partenaire d'exécution est

entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Le programme a été lancé en septembre, après des réunions avec les autorités nationales compétentes. La notification officielle a pris la forme des de réunions avec des représentants clés du gouvernement, une note verbale a été envoyée fin septembre 2020, suivie de la publication d'un communiqué de presse le 8 octobre 2020. Quatre séances de sensibilisation au lancement du projet pilote ont eu lieu les 7 et 8 octobre 2020. Le programme a été officiellement lancé avec le partenaire le 12 octobre 2020.

Début septembre, comme suite à la décision du Conseil à cet effet, le Fonds a, conformément à la règle 50, notifié à la Chambre préliminaire II son intention de lancer en RCA un programme d'assistance se rapportant aux préjudices subis par les victimes relevant des situations RCA I et RCA II. La Chambre de première instance a demandé au Bureau du conseil public pour les victimes, au Bureau du conseil public pour la Défense et au Bureau du Procureur de présenter des observations et, le 8 octobre 2020, elle a informé le Fonds que le programme ne préjugerait d'aucune question sur laquelle devrait se prononcer la Cour. Le Fonds et le Bureau juridique du Greffe prépareront donc les contrats destinés aux cinq partenaires d'exécution et le responsable de programme entrera en contact avec eux pour préparer le lancement des activités.

III. Sélection des partenaires d'exécution pour la mise en œuvre des activités de réparation et d'assistance

Le Fonds a de plus en plus les moyens de son ambition consistant à mettre en œuvre les nouvelles activités prévues, tant en ce qui concerne les ordonnances de réparation que les programmes d'assistance.

Ces 12 derniers mois, le Secrétariat a mobilisé des efforts et des ressources considérables pour mener à terme des procédures de passation de marchés d'un volume et d'une complexité sans précédent. Il a ainsi pu présenter huit projets majeurs au Comité d'examen des marchés de la Cour.

Tableau : Contrats conclus en 2020 (informations non confidentielles)

Mandat	Affaire / pays	Activité	Nombre de contrats	Valeur (en milliers d'euros)*	État d'avancement
Assistance	RCA	Programme d'assistance pilote	1	250	Contrat entré en vigueur le 1er septembre 2020
Assistance	RCA	Programme d'assistance complet	5	892 (année 1)	En cours (octobre/novembre)
Assistance	Côte d'Ivoire	Programme d'assistance	3	300 (année 1)	Contrats envoyés pour signature (octobre)
Réparations	Lubanga		1		
Réparations	Al Mahdi		1		
Réparations	Al Mahdi		1		
Réparations	Al Mahdi		1		
Réparations	Al Mahdi		1		

* Année 1 : Première année d'un contrat pluriannuel. La poursuite du financement du contrat est subordonnée à : i) la performance opérationnelle du partenaire d'exécution ; ii) la disponibilité des ressources ; et iii) la décision du Conseil sur l'allocation des ressources.

** Une fois que le Bureau juridique du Greffe et le Fonds se sont mis d'accord sur chaque contrat, le partenaire d'exécution concerné a la possibilité de formuler des observations à ce sujet. Une fois que le contrat est approuvé (fin de la phase de négociation), le long processus de signature commence (il faut compter au moins six semaines). En septembre 2020, le Fonds a demandé au Greffier d'approuver un programme pilote de signatures électroniques qui accélérerait ce processus. Ce programme devrait être mis en place avant la fin de l'année.

Le Fonds a pu mener à terme ces passations de marchés grâce aux trois facteurs suivants, déjà énoncés dans son Rapport de gestion 1/2020 :

- i. Un investissement important du Secrétariat en termes de capacités, de temps et de contrôle qualité, tel que mis en évidence par :
 - a. le renforcement des effectifs chargés de la gestion des programmes et, subséquemment, l'affectation à ces effectifs de responsabilités en matière de passation de marchés à partir de la mi-2019 ;
 - b. en novembre 2019, le recrutement, pour les besoins du Fonds, d'un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des achats qui travaille sous la supervision du fonctionnaire chargé des finances pour valider l'importance du contrôle-qualité et de la gestion assurés en interne ;
 - c. la large mobilisation des capacités du personnel interne d'évaluer les offres concurrentes ; et
 - d. l'intégration des capacités juridiques, programmatiques et administratives pour mener à bien les processus de passation de marchés complexes et sensibles du Fonds.

Le personnel du Fonds a notamment préparé des dossiers détaillés aux fins des appels d'offres à venir, ce qui, pour certaines ordonnances de réparation, a rendu nécessaire la tenue d'étroites consultations avec les représentants légaux des victimes, ainsi que l'organisation sur le terrain de réunions préalables avec les soumissionnaires présélectionnés, afin de leur expliquer les exigences du Fonds en matière de contrôle interne et de suivi et de veiller à ce que leurs offres de services répondent aux plus hauts niveaux de pertinence et de qualité ;

- ii. La disponibilité de l'Unité des achats du Greffe, qui a offert au Fonds un appui et des conseils proportionnés à la nouveauté et au volume du portefeuille d'achats du Fonds ;
- iii. L'initiative prise par le Greffier de constituer un groupe de travail conjoint, chargé de renforcer les capacités, d'analyser et de résoudre les blocages qui ont par le passé entravé les efforts de passation de marchés aux fins des besoins spécifiques du Secrétariat en matière d'achats, ainsi que de définir des mesures permettant d'adapter les procédures de passation de marchés de la Cour aux besoins particuliers du Fonds, qui sont en constante évolution.

Ce groupe de travail, composé d'un conseiller principal auprès du Greffier et de la conseillère juridique du Fonds (qui a pris ses fonctions à la mi-juin), s'est révélé efficace en ce qu'il a créé des conditions permettant d'accélérer la conclusion des marchés.

Un rapport a été soumis au Greffier et au Directeur exécutif début septembre 2020. Par référence aux procédures applicables dans les organisations du système des Nations Unies, il était recommandé dans le rapport de n'appliquer principalement la procédure standard adoptée par la Cour en matière de passation de marchés qu'aux partenaires commerciaux, dans la mesure où elle n'est peut-être pas la mieux adaptée à la sélection des partenaires d'exécution du Fonds aux fins des programmes de réparation et d'assistance. Comme suite à ce rapport, le Directeur exécutif a demandé, avec l'aval du Greffier, à la conseillère juridique du Fonds de se pencher plus avant sur une nouvelle procédure ou une procédure modifiée aux fins de la sélection par le Fonds de ses partenaires d'exécution. La conseillère juridique prépare actuellement un plan de projet dans le cadre duquel des consultations seront organisées au sein du Fonds, ainsi qu'entre le Fonds, les unités concernées du Greffe et des parties prenantes externes.

IV. Éventuels programmes d'assistance au Kenya, en Géorgie et au Mali

Le Secrétariat a conclu la phase d'évaluation des situations respectives dans la perspective de mettre en place d'éventuels programmes d'assistance au Kenya et en Géorgie. Les rapports d'évaluation ont été examinés et discutés au sein du Secrétariat, tant du point de vue de leurs conclusions que de celui des différents scénarios pouvant être envisagés au vu de la situation financière du Fonds et de la capacité organisationnelle du Secrétariat. Le rapport et les recommandations que le Directeur exécutif présentera au Conseil à ce sujet figureront à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire.

En ce qui concerne la possibilité de mener des activités d'assistance au Mali, outre la mise en œuvre des réparations accordées dans l'affaire *Al Mahdi*, le Secrétariat a pu, malgré la pandémie de COVID-19, procéder à une première évaluation. Grâce à une solide collaboration avec des acteurs de la société civile, le Secrétariat a été en mesure de tenir des consultations avec des victimes, leurs communautés respectives et les dirigeants de celles-ci. Le projet de rapport interne a été mis à jour pour refléter les récents événements politiques et exposer plus en détail les possibilités qui s'offrent au Fonds en matière de complémentarité avec l'État malien. Une consultation se tiendra avec des membres clés du gouvernement en novembre, idéalement pendant une mission au Mali.

Les conclusions et recommandations concernant le lancement d'un programme d'assistance au Mali seront présentées lors de la prochaine réunion du Conseil de direction. Le financement initial des activités d'assistance au Mali est subordonné à la possibilité que l'ambassade du Canada à Bamako verse une contribution spécifiquement à cette fin. Comme suite à une première proposition soumise en mars, le Secrétariat a présenté en août et septembre à l'ambassade canadienne des informations supplémentaires sur le programme, et ce, afin d'expliquer plus en détail le volet de la proposition consacré à la problématique du « genre ». Une réunion s'est tenue le 9 octobre 2020 concernant les aspects de la proposition liés à l'intégration de la question du genre. Des ajustements sont nécessaires pour faire en sorte que la proposition permette non seulement aux femmes d'avoir accès au programme, mais aussi d'y tenir un rôle décisionnaire. Le Secrétariat tiendra le Conseil informé des progrès du dossier.

D. Questions d'organisation

I. Recrutement et prise de fonctions du personnel

Le recrutement et la prise de fonctions des nouveaux fonctionnaires du Secrétariat ont pâti des contraintes que la COVID-19 a imposées aux procédures de recrutement de la Cour. Les recrutements ci-dessous ont été menés à terme ou sont déjà bien avancés.

Le Secrétariat signale qu'à partir d'octobre 2020, le fonctionnaire chargé des finances travaillera temporairement au sein d'une autre organisation internationale basée à La Haye, pour un détachement d'un an qui devrait lui permettre de développer davantage ses compétences professionnelles. Le Secrétariat est sur le point de nommer son remplaçant pour la période.

Postes permanents : neuf postes approuvés

Les neuf postes permanents sont pourvus, les titulaires des deux postes suivants ayant rejoint l'équipe en mars et juin 2020 :

- Conseiller juridique (P-4) : recrutement terminé et prise de fonctions du titulaire le 15 juin 2020 ;
- Assistant chargé des programmes (G-5) : recrutement terminé et prise de fonctions du titulaire le 17 mars 2020.

Postes temporaires : 14 postes pourvus

Entre juin et octobre 2020, le Secrétariat a mené des procédures de recrutement visant à pourvoir six postes temporaires supplémentaires :

- Deux juristes adjoints de 1^{re} classe (P-2) : recrutements terminés et prise de fonctions en septembre et octobre ;
- Un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes sur le terrain (Mali) (P-2) : recrutement terminé et prise de fonctions en novembre ;
- Un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes sur le terrain (RDC) (P-2) : rapport de recrutement envoyé à la Section des ressources humaines en septembre ;
- Fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes sur le terrain (P-2), poste initialement basé en Ouganda mais redéployé en RDC pour appuyer les activités de réparation et d'assistance : rapport de recrutement envoyé à la Section des ressources humaines en septembre ;
- Assistant aux finances (agent des services généraux, autre classe) : recrutement terminé et prise de fonctions en octobre.

Postes temporaires vacants

- Assistant aux programmes sur le terrain (RDC) (G5) : la procédure de recrutement sera ouverte prochainement.

Engagements de courte durée

Plusieurs engagements de courte durée ont également été conclus cette année pour assurer la continuité des opérations dans l'attente d'un recrutement ou pour renforcer les capacités juridiques et de mise en œuvre pour faire face aux périodes de pic d'activités :

- Deux juristes adjoints de 2^e classe (P-1) : nouveaux postes, recrutements terminés et prise de fonctions en septembre ;
- Deux assistants administratifs (G-5) : nouveaux postes, recrutements terminés et prise de fonctions en juin et août ;

- Un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes sur le terrain (RDC) (P-2) : prolongement de contrat depuis la fin 2019, dans l'attente que le poste temporaire correspondant soit pourvu ;
- Un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des programmes sur le terrain (Mali) (P-2) : nouveau poste, recrutement terminé en mars 2020, dans l'attente que le poste temporaire correspondant soit pourvu ;
- Un fonctionnaire adjoint de 1^{re} classe chargé des achats (P-2) : prolongation de contrat depuis la fin 2019.

II. Mise en œuvre des décisions prises par le Conseil de direction en l'honneur de M. Michelini

Le Secrétariat est entré en contact avec la Section des ressources humaines de la CPI pour étudier la possibilité d'intégrer, dans le Programme de stages et d'accueil de professionnels invités de la Cour, le programme d'accueil de professionnels invités que le Fonds a mis en place en l'honneur de M. Michelini. Le Greffe y a donné son aval après des discussions internes. Le Fonds et le Greffe sont en train d'examiner les détails de cette collaboration et veilleront à ce que le caractère particulier du programme portant le nom de M. Michelini soit préservé.

Le Greffe et le Fonds ont choisi la salle de conférence qui portera le nom de M. Michelini. Compte dûment tenu des mesures liées à la COVID-19, le Fonds compte organiser une cérémonie lors d'une prochaine réunion du Conseil de direction qui se tiendra, il l'espère, en présentiel à La Haye. Si cela ne devait pas être possible, le Fonds organisera une cérémonie à distance.

III. Collecte de fonds et visibilité

Après une première version remontant à juillet 2020, une version mise à jour du document spécifiquement consacré à la collecte de fonds — activités passées et à venir— a été communiquée à tous les membres du Conseil de direction en préparation de la réunion d'octobre de celui-ci. Un document plus complet, qui devrait énoncer la stratégie du Fonds en matière de collecte de fonds, sera élaboré à titre prioritaire dans les mois à venir.

Le présent rapport de gestion n'en présente donc que certains aspects clés.

Premièrement, le Fonds a publié un certain nombre de communiqués de presse ces derniers mois et a ainsi intensifié sa présence sur Internet et sur Twitter. Placée sous la direction du fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité, une équipe spécialisée travaille à l'amélioration de la coordination interne des activités de communication au sein du Secrétariat afin de simplifier la stratégie de production de contenus et d'amélioration de la visibilité, en vue de renforcer la visibilité du Fonds auprès du public et des donateurs. Une évaluation du site Web est en cours, des mises à jour y sont régulièrement publiées, une stratégie relative aux médias sociaux est en cours d'élaboration, et des Tweets de plus en plus nombreux et fréquents sont publiés sur Twitter pour mettre en avant des sujets d'actualité concernant les programmes du Fonds, qui prévoit par ailleurs d'être présent sur d'autres réseaux sociaux. De plus, le Fonds prépare des fiches d'information et des documents destinés aux donateurs pour disposer d'une gamme de documents et de supports visuels prêts à être utilisés en cas de besoin.

Deuxièmement, la Direction du Fonds a rencontré un certain nombre de représentants d'États parties en juillet, notamment dans la perspective de définir la meilleure façon de leur parler de la nécessité

de mobiliser des ressources. Le Fonds prépare actuellement une série de prospectus (« Projets à soutenir ») concernant tous les programmes d'assistance et de réparation en cours et à venir, qui sont concrètement destinés aux États en vue de la collecte de fonds.

Troisièmement, depuis 2020, le Fonds compte deux nouveaux donateurs parmi les États africains, à savoir le Nigéria et la Sierra Leone. Le Fonds apprécie grandement les contributions volontaires qu'il a reçues de la Belgique (25 000 euros), de la France (50 000 euros), du Nigéria (17 000 euros), de la République de Corée (36 000 euros), de la Sierra Leone (3 000 euros), de l'Espagne (40 000 euros) et du Royaume-Uni (119 000 euros). Le Fonds maintient un dialogue régulier avec les États parties sur les conséquences de la COVID-19 et leur communique des informations actualisées sur ses activités. Le 5 octobre, un nouvel accord de partenariat a été conclu avec l'Irlande pour un montant de 200 000 euros. Le Fonds avait déjà conclu de tels accords pluriannuels avec la Finlande, les Pays-Bas et la Suède. Des pourparlers sont en cours avec plusieurs gouvernements pour les convaincre d'allouer au Fonds des contributions volontaires destinées en particulier au Mali et aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Quatrièmement, le Fonds prévoit d'organiser, à distance si nécessaire, des événements de collecte de fonds avant et pendant l'Assemblée des États parties, ainsi qu'une séance de signatures le 16 décembre 2020, à l'occasion du quinzième anniversaire des Principes fondamentaux concernant le droit à réparation adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Des plateformes de communication à distance avec les donateurs seront mises en place dans les mois à venir pour s'entretenir avec eux sur les sujets pertinents.

Cinquièmement, en septembre, le fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité et la conseillère juridique ont pris contact avec une organisation prestigieuse qui est en mesure d'encourager les donateurs privés (particuliers, fondations et entreprises) à faire des dons au Fonds tout en bénéficiant d'une déduction fiscale. Il s'agit d'une mesure d'incitation essentielle pour encourager les donateurs, qui est essentielle lorsqu'il s'agit de collecter des fonds auprès du secteur privé. Les consultations se poursuivent.

IV. Suivi et évaluation

Outre les activités en cours concernant la gestion des projets en Ouganda et en RDC, le fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation s'occupe actuellement de mettre à jour le Plan de suivi de la performance, qui est le document qui intègre les objectifs du plan stratégique au plan opérationnel. À cette fin, ce fonctionnaire doit travailler en étroite coopération avec les responsables des différents programmes. Par ailleurs, compte tenu du lancement d'un nombre toujours plus grand de projets à lancer, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés et le sont encore pour les nouveaux partenaires d'exécution en RDC, en Côte d'Ivoire et en RCA.

Le Secrétariat mènera auprès des victimes ayant obtenu réparation dans les affaires *Katanga* et *Lubanga* deux enquêtes de satisfaction qu'il est en train de planifier et de préparer.

Enfin, une procédure de passation de marché est en cours pour permettre au Fonds de conclure un partenariat avec un institut de recherche indépendant qui sera chargé d'évaluer les programmes de réparation et d'assistance sélectionnés. Cette procédure devrait être terminée en octobre.

V. Finances et contrôle interne

En réponse aux recommandations issues de l'audit externe mené par le commissaire aux comptes, le Secrétariat a développé, en s'appuyant sur la pratique et les procédures existantes du Fonds, des outils et des procédures encadrant l'environnement de contrôle interne du Fonds, notamment pour ce qui concerne les activités des partenaires d'exécution. Ces outils permettent à l'équipe de gestion des programmes du Fonds d'évaluer les procédures de gestion et d'administration des partenaires d'exécution et de vérifier régulièrement les dossiers des projets. Les documents pertinents ont été soumis en mai 2020 à l'examen du commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes n'a émis aucune réserve par rapport aux États financiers du Fonds pour 2019 et n'a formulé aucune nouvelle recommandation. S'agissant des recommandations précédentes, il a considéré quatre d'entre elles comme pleinement mises en œuvre : i) la procédure comptable relative aux charges à payer ; ii) les mesures à prendre pour justifier avec précision toutes les dépenses engagées pour mettre en œuvre les réparations accordées ; iii) le renforcement des contrôles financiers des opérations ; iv) le renforcement des équipes de terrain.

VI. Gestion des subventions : réunions internes

Le Secrétariat a mis en place par vidéoconférence une série de réunions internes consacrées à la gestion des subventions, pour permettre des échanges sur des questions touchant l'ensemble du Secrétariat en matière de programmes d'assistance et de réparation. Les restrictions aux voyages imposées par la COVID-19 ayant empêché l'organisation du séminaire annuel du personnel du Fonds normalement tenu en présentiel à La Haye, le Secrétariat a remplacé ce séminaire par des ateliers à distance lui permettant de former le personnel, d'organiser des activités et d'apporter son soutien aux gestionnaires dans le cadre du lancement des nouveaux programmes. Ces réunions couvrent des thèmes variés, tels que les procédures de budgétisation des partenaires (dépenses directes et indirectes, fonds de contrepartie, réalignements), les rapports et prévisions trimestriels, le cadre de protection des données relatives aux victimes, les processus de définition et d'identification des victimes, les dates de passation des marchés et de début des projets, les contrôles de vérification, les évaluations de la gestion des partenaires, les demandes de décaissements et leur traitement, les plans de suivi et d'évaluation des partenaires, les évaluations des incidences sur l'environnement, la gestion et le suivi des actifs et des équipements des projets, la communication et la sensibilisation. Au total, le Secrétariat a recensé plus de 30 thèmes distincts qui seront traités lors des différentes vidéoconférences qui se dérouleront d'ici à l'année prochaine.

VII. Nouvelle évaluation du Mécanisme de contrôle indépendant concernant les interactions de l'ensemble de la Cour avec les victimes

En août et septembre, le Mécanisme de contrôle indépendant a organisé des entretiens avec le Directeur exécutif et le personnel concerné du Secrétariat sur le thème de l'interaction avec les victimes dans le cadre des procédures en réparation, y compris l'identification et la vérification de leur droit à réparation, ainsi que dans le contexte des programmes d'assistance. En outre, tous les membres du personnel du Fonds ayant une expérience de terrain ont répondu à un sondage.

Début octobre, le Mécanisme de contrôle indépendant a informé le Fonds qu'il communiquerait ses conclusions provisoires fin octobre au Fonds et aux sections consultées. Il devrait publier son rapport définitif en février 2021.

E. Projet de budget-programme pour 2021 et aperçu financier

I. Comité du budget et des finances

Le 8 octobre 2020, le Comité du budget et des finances (« le Comité ») a rendu son rapport sur les travaux de sa trente-cinquième session, au cours de laquelle il a examiné le projet de budget-programme pour 2021. Les points à retenir sont les suivants :

1. Observations générales

Après avoir reconnu que la durée des procédures en réparation avait des conséquences sur le budget et sur les attentes des victimes, le Comité s'est félicité de la relation de travail nouée depuis 2019 entre le Secrétariat du Fonds et le Greffe grâce au Cadre de coopération et d'assistance.

S'agissant de la politique générale et du cadre relatifs au processus de réparation, le Comité a pris acte des travaux en cours et, tout en respectant l'indépendance des juges, il a donné son avis sur l'égalité des droits des victimes et le caractère souhaitable de l'adoption d'une procédure unifiée susceptible de simplifier l'ensemble du processus et de permettre l'octroi de réparations de façon plus rapide et plus efficace. Le Comité a demandé que lui soit présenté un rapport sur l'état d'avancement de la question dans la perspective de sa trente-septième session qui se tiendra à l'automne 2021.

2. Projet de budget pour 2021

Pour ce qui est du projet de budget pour 2021, le Comité recommande au Secrétariat du Fonds de faire passer le taux de vacance de 10 % à 12 % (comme pour le Greffe), ce qui permettrait de réduire le budget de 26 500 euros. Le maintien de tous les postes temporaires est recommandé dans le budget pour 2021.

3. Questions de politique générale

Le Comité a relevé que la recommandation formulée par le commissaire aux comptes relativement au contrôle interne avait été mise en œuvre. Concernant les coûts administratifs, le Comité demande au Fonds de le tenir informé des objectifs convenus avec le commissaire aux comptes (au sujet des partenaires d'exécution) et de lui fournir un exemple de rapport type avant sa trente-sixième session (printemps 2021). S'agissant de l'« autosuffisance financière » et du recours à la provision pour coûts accessoires des programmes, qui relève des ressources extrabudgétaires du Fonds, le Comité demande au Secrétariat de le tenir informé, d'ici à sa trente-sixième session, des différentes approches possibles en la matière. Quant à la collecte de fonds et à la visibilité, le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Fonds pour trouver des moyens de collecter des fonds sans encourir de frais, a recommandé au Fonds de maintenir cette pratique sans occasionner une augmentation des ressources budgétaires et a demandé que lui soient communiquées, à sa trente-septième session, des propositions précises sur la collecte de fonds auprès du secteur privé.

II. Aperçu financier des ressources extrabudgétaires et exécution du budget pour 2020

1. Aperçu financier des ressources extrabudgétaires

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente l'état des ressources extrabudgétaires du Fonds issues des contributions volontaires, des dons et des produits des amendes et biens confisqués par la Cour. Les données qui figurent dans ce tableau n'ont pas encore fait l'objet d'un audit et pourraient être modifiées.

Fonds au profit des victimes - Tableau récapitulatif			
7 octobre 2020 (rentabilité des capitaux propres - octobre 2020)			
Fonds disponibles - total			€18 010 507
Fonds alloués - total			
Réparations			
<i>Du Conseil de direction aux affaires</i>		€4 952 000	
<i>Du Conseil de direction à la réserve pour les réparations</i>		€848 000	
		€5 800 000	
<i>Des donateurs aux réparations octroyées</i>		€1 134 400	
<i>Des donateurs à la réserve pour les réparations</i>		€1 987 000	
<i>Produit des amendes et biens confisqués</i>		€330 000	
		€3 451 400	
Total partiel - réparations		€9 251 400	
Assistance			
<i>Du Conseil de direction aux programmes d'assistance</i>		€6 524 981	
<i>Du Conseil de direction à la réserve pour l'assistance</i>		€400 000	
<i>Des donateurs aux programmes d'assistance</i>		€250 000	
		€6 924 981	
Total partiel - assistance		€7 174 981	
Coûts accessoires des programmes		€950 000	
Valeur totale			€ 17 376 381
Total des fonds non alloués			€634 126
Total des fonds décaissés			€3 261 545
Affectations supplémentaires proposées			
<i>[à déterminer]</i>			
Valeur nette			€0
Total partiel des fonds pouvant être alloués par le Conseil de direction			€3 895 672
[Réserve non spécifique pour les réparations]		€848 000	
[Réserve non spécifique pour l'assistance]		€400 000	
Total des fonds pouvant être alloués par le Conseil de direction			€ 5 143 672

Remarques concernant le tableau récapitulatif

Le tableau récapitulatif indique ce qui suit :

- Total des ressources disponibles que détient actuellement le Fonds ;
- Aperçu des montants que le Conseil a accepté d'allouer aux activités de réparation et d'assistance, y compris les montants spécifiquement affectés à certaines réparations et certains programmes, ainsi que des ressources mises de côté pour des activités à venir. Nota bene : Cette répartition des montants a été décidée conformément à la règle 56 du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes ;
- Produit des amendes et biens confisqués ;
- Réserve pour les coûts accessoires des programmes ;
- Total des fonds pouvant être alloués, sous réserve de l'approbation du Conseil*.

*IMPORTANT : l'affectation de la somme correspondant au « total des fonds pouvant être alloués » ne saurait être considérée comme libre de toutes conditions. La poursuite de l'ensemble des programmes pluriannuels de réparation et d'assistance imposera au Fonds d'utiliser les ressources actuellement disponibles tout en continuant de générer des revenus pour assurer la viabilité financière de ses activités. On estime actuellement que 31 millions d'euros seront nécessaires pour financer les programmes pluriannuels de réparation et d'assistance. Il s'agit là d'un montant maximal : en réalité, les montants que le Conseil allouera spécifiquement à certaines activités futures pourront dépendre de la performance des partenaires d'exécution, de la disponibilité des ressources et d'autres paramètres pertinents en matière de politique générale.

Le Secrétariat présentera séparément au Conseil un aperçu financier révisé et actualisé, assorti d'un document contenant des propositions qui permettront de répondre aux besoins en capacités pour 2021.

2. Exécution du budget du Secrétariat du Fonds en 2020

Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution du budget ordinaire du Secrétariat du Fonds (Grand Programme VI dans le budget de la Cour) au 15 octobre, et les prévisions de dépenses jusqu'à la fin de l'année.

GP VI Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Postes de dépense	Crédits 2020 [a]	Dépenses à ce jour [b]	Crédits 2020 non utilisés [c]=[a]-[b]	Taux d'exécution (%) [d]=[b]/[a]*100	Prévisions mises à jour [e]=[f]-[b]	Prévisions au 31 décembre 2020 [f]	Taux d'exécution prévu en fin d'année (%) [g]=[f]/[a]*100
2000 Postes, fonctionnaires	1 113,7	859,4	254,3	77,2	308,3	1 167,8	104,9
Total partiel (fonctionnaires)	1 113,7	859,4	254,3	77,2	308,3	1 167,8	104,9
3100 Personnel temporaire	1 573,3	1 100,2	473,1	69,9	423,9	1 524,1	96,9
3200 Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-
3300 Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	1 573,3	1 100,2	473,1	69,9	423,9	1 524,1	96,9
Total fonctionnaires et autre personnel	2 687,0	1 959,7	727,3	72,9	732,2	2 691,9	100,2
4100 Voyages	301,0	64,1	236,9	21,3	34,6	98,7	32,8
4200 Représentation	1,0	-	1,0	-	1,0	1,0	100,0
5100 Formation	32,2	11,4	20,8	35,3	18,3	29,7	92,2
5250 Consultants	51,9	94,9	-43,0	182,8	-42,8	52,1	100,4
5000 Services contractuels	145,0	101,2	43,8	69,8	56,8	158,0	109,0
6000 Frais généraux de fonctionnement	5,0	0,3	4,7	5,6	3,7	4,0	80,0
7000 Fournitures et accessoires	3,0	2,9	0,1	95,4	0,1	3,0	100,0
8000 Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	539,1	274,6	264,5	50,9	71,9	346,5	64,3
Total général	3 226,1	2 234,3	991,8	69,3	804,0	3 038,3	94,2

Les dépenses de personnel inscrites au budget devraient atteindre 100 %, contre 89,2 % en 2019 et 78,1 % en 2018. Pour les dépenses hors personnel, on estime à ce jour que les dépenses atteindront

64,3 % du total alloué, principalement en raison de la sous-utilisation des crédits prévus pour les voyages. Les dépenses hors personnel avaient atteint 90,9 % en 2019 et 85,2 % en 2018.

F. Conclusions finales concernant la gestion

En dépit des multiples difficultés opérationnelles posées par la pandémie de COVID-19, le Fonds a redoublé d'efforts pour fournir aux victimes des réparations adaptées et efficaces, en raison des retombées encore plus lourdes de la pandémie sur les communautés vulnérables qui souffrent de préjudices et de traumatismes en raison de crimes visés dans le Statut de Rome. L'importante augmentation en 2020 du nombre de partenaires d'exécution actifs (on passe ainsi de 6 à 29 organisations), intervenant notamment dans des théâtres opérationnels nouveaux pour le Fonds (RCA, Côte d'Ivoire, Mali), est révélatrice de l'ampleur que prennent ses activités.

La pandémie de COVID-19 et les risques pour la sécurité dans les pays de situation continueront probablement de poser d'importantes difficultés d'ordre opérationnel à l'activité principale du Fonds, qui consiste à concevoir et à mettre en œuvre des mesures de réparation appropriées et rapides au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour.

Comme il ressort du présent rapport de gestion, le Fonds a accompli d'importants progrès en 2020, en achevant une phase de planification et de préparation qui lui a permis de concrètement élargir ses activités, tant dans le cadre du mandat d'assistance que dans celui du mandat de réparation.

On ressent de plus en plus l'effet bénéfique du renforcement des effectifs au sein des équipes de gestion et de coordination du Secrétariat, renforcement qui est considéré comme porteur de meilleurs résultats opérationnels. Cela ressort également de la collaboration, de l'intégration et de la synergie croissantes avec les services du Greffe (tant à La Haye que dans les bureaux extérieurs), lesquels constituent une structure de soutien essentielle, également mise en péril par les contraintes budgétaires.

Comme indiqué dans l'évaluation que le Secrétariat a faite du Rapport du Groupe d'experts indépendants, la direction du Fonds a pris bonne note des conclusions et recommandations qui figurent dans ce rapport. Étant donné que cette première évaluation portait uniquement sur les recommandations formulées, le Secrétariat poursuivra son examen des développements figurant dans l'ensemble du rapport. Le Rapport du Groupe d'experts indépendants confirme le besoin impérieux pour le Fonds d'améliorer la fréquence et la qualité des informations qu'il communique au public sur l'état d'avancement et l'impact de ses activités de réparation et d'assistance, et sur les mesures qu'il continue de prendre pour permettre à l'organisation d'obtenir de meilleurs résultats. Les partenaires d'exécution font partie intégrante du mécanisme de mise en œuvre du Fonds au profit des victimes et ils en sont une composante essentielle. Ils ne relèvent pas directement du budget ordinaire du Secrétariat, mais pour que leur action soit couronnée de succès, ils ont besoin d'ancrer leurs pratiques dans les solides savoir-faire et capacités de gestion offerts par le Secrétariat, dont le financement relève bel et bien du budget ordinaire.

Le succès de la justice réparatrice instaurée par le Statut de Rome sera mesuré à l'aune des efforts conjointement déployés par les principales parties prenantes (les États, la Cour, le Fonds, la société civile et les victimes) pour améliorer la performance systémique, au-delà des simples ajustements ponctuels des relations de travail, et ce, dans un contexte où il nous faut nous adapter aux contraintes budgétaires tout en restant sensibles aux droits et aux réalités des victimes.

Notre objectif est de mettre durablement en place un système de réparation intelligent, efficace, financièrement viable et axé sur les victimes, un système respectueux de leurs droits, de leurs besoins et de leur dignité, et qui capitalise sur la complémentarité entre les mandats d'assistance et l'octroi par les juges de réparations en faveur des victimes, incite la communauté internationale à apporter un soutien moral et politique, et offre aux donateurs publics et privés des possibilités attractives d'investissement.

Annexe 1: DOCUMENTS déposés et DÉCISIONS rendues entre le mois de juillet 2020 et le 12 octobre 2020 et qui présentent un intérêt pour le Fonds (avec liens vers le site *Legal Tools*)

AFFAIRES [les 24 documents sont confidentiels]

Le Procureur c. Germain Katanga (ICC-01/04-01/07)

Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo (ICC-01/04-01/06)

Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi (ICC-01/12-01/15)

SITUATIONS

RCA I (ICC-01/05)

Fonds	<i>Notification by the Board of Directors in accordance with regulation 50 (a) of the Regulations of the Trust Fund for Victims of its conclusion to undertake further specified activities in the Central African Republic</i>	15 sept. 2020	101 https://www.legal-tools.org/doc/7uq8nx/ + Anx I https://www.legal-tools.org/doc/403y3t/
Bureau du Conseil public pour les victimes	<i>Observations on behalf of victims on the "Notification by the Board of Directors in accordance with regulation 50 (a) of the Regulations of the Trust Fund for Victims of its conclusion to undertake further specified activities in the Central African Republic"</i>	2 oct. 2020	102 https://www.legal-tools.org/doc/rqxdy7/
Bureau du conseil public pour la Défense	<i>OPCD Observations on the TFV Regulation 50 Notifications</i>	2 oct. 2020	103 https://www.legal-tools.org/doc/vdvsui/
Chambre préliminaire II	<i>Information to the Trust Fund for Victims on the 'Notification by the Board of Directors in accordance with regulation 50 (a) of the Regulations of the Trust Fund for Victims of its conclusion to undertake further specified activities in the Central African Republic'</i>	7 oct. 2020	104 https://www.legal-tools.org/doc/0jrcrk/

RCA II (ICC-01/14)

Fonds	<i>Notification by the Board of Directors in accordance with regulation 50 (a) of the Regulations of the Trust Fund for Victims of its conclusion to undertake further specified activities in the Central African Republic</i>	15 sept. 2020	126 https://www.legal-tools.org/doc/ck1gfk/ + Anx 1 https://www.legal-tools.org/doc/403y3t/
Bureau du Conseil public pour les victimes	<i>Observations on behalf of victims on the "Notification by the Board of Directors in accordance with regulation 50 (a) of the Regulations of the Trust Fund for Victims of its conclusion to undertake further specified activities in the Central African Republic"</i>	2 oct 2020	129 https://www.legal-tools.org/doc/1mbsk2/
Bureau du conseil public pour la Défense	<i>OPCD Observations on the TFV Regulation 50 Notifications</i>	2 oct 2020	130 https://www.legal-tools.org/doc/3xbizc/
Chambre préliminaire II	<i>Information to the Trust Fund for Victims on the 'Notification by the Board of Directors in accordance with regulation 50 (a) of the Regulations of the Trust Fund for Victims of its conclusion to undertake further specified activities in the Central African Republic'</i>	7 oct 2020	131 https://www.legal-tools.org/doc/pq4ux7/

Côte d'Ivoire (ICC-02/11)

Fonds	Notification par le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de sa conclusion en vue d'entreprendre des activités spécifiques en République de Côte d'Ivoire conformément à la règle 50 (a) du Règlement du Fonds au profit des victimes	27 juill. 2020	55 https://www.legal-tools.org/doc/438sal/ + Anx I https://www.legal-tools.org/doc/fmdiin/ + Anx I Corr (4 sept.)
Bureau du conseil	<i>OPCD Observations on the TFV Regulation 50 Notification</i>	31 août 2020	56 https://www.legal-tools.org/doc/438sal/

public pour la Défense			w.legal-tools.org/doc/4vmykc/
Bureau du conseil public pour les victimes	Observations au nom des victimes sur la Notification du Fonds au Profit des Victimes de sa conclusion en vue d'entreprendre des activités spécifiques en Côte d'Ivoire	4 sept. 2020	57 https://www.legal-tools.org/doc/hlew7w/
Bureau du conseil public pour les victimes	Information à la Chambre suite au dépôt du Fonds au Profit des Victimes de son <i>Corrigendum</i> à l'Annexe de la Notification en vue d'entreprendre des activités spécifiques en Côte d'Ivoire	7 sept. 2020	58 https://www.legal-tools.org/doc/4thqxg/
Fonds	<i>Information to the Trust Fund for Victims on the "Notification par le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de sa conclusion en vue d'entreprendre des activités spécifiques en République de Côte d'Ivoire conformément à la règle 50(a) du Règlement du Fonds au profit des victimes"</i>	8 sept. 2020	59 https://www.legal-tools.org/doc/i3nn13/